

# Association des parents d'élèves de Chaponnay



## COMPTE RENDU COMMISSION RESTAURANT SCOLAIRE Lundi 10 mai 2011

Présents : Mr Le Maire Raymond Durand , Mme Urbinatti (Responsable commission jeunesse), Mme Fortea (conseillère municipale), Mme Descollonges (Responsable du Restaurant Scolaire), Anne Laure du Pôle Ados Centre de Loisirs, Mr Barroso (DDEN), Mme Wolff, Mme Feuillet, Mme Perez (parents d'élèves)

Excusée : Mme Martinez (Directrice de la Crèche)

L'ordre du jour n'avait pu être établi pour la réunion.

### **Nous avons abordé plusieurs sujets :**

- Le restaurant scolaire sert chaque jour environ 320 repas. (Comparatif en 2008 = 260 repas).
- A ce jour, tous les enfants peuvent manger à la cantine (au-delà de 4 ans) sans critère de sélection.
- Les inscriptions et conditions d'annulation de repas sont assez souples, il arrive également que Mme Descollonges accepte des enfants le matin même pour le repas de midi. Il y a toujours environ 5 repas de dépannage.
- La restauration scolaire à Chaponnay est une cuisine en liaison froide. La cuisine n'est pas faite sur place.  
Le fournisseur RPC : société situé dans l'Ain. Vous pouvez consulter son site internet [http://r.p.c.free.fr/zone\\_entreprise.htm](http://r.p.c.free.fr/zone_entreprise.htm)  
Le contrat avec ce prestataire arrive à échéance cette année. Un nouvel appel d'offre a été lancé, le résultat sera connu d'ici le mois de juin. Les contrats sont d'une durée de 3 ans.  
Lors de l'ouverture des réponses à l'appel d'offre = les critères de jugement des offres sont :  
La valeur technique : coefficient 60%  
Le prix des prestations : coefficient 40%

Mme Urbinatti signale que les repas de la crèche sont également fournis par RPC et que Mme Martinez est très satisfaite. De plus, RPC est l'un des rares prestataires de restauration collective proposant des repas adapter aux crèches.

### **Lors du questionnaire pour le conseil d'école du mois d'avril, certains parents ont souhaité signaler certains points :**

- ***Soucis de digestion de produits*** : Mme Descollonges signale que si plusieurs enfants venaient à être malades suite au repas, il est obligatoire de déclencher une alerte afin de faire des analyses auprès du fournisseur. Cela ne s'est jamais produit. Il faut malgré tout savoir que chaque jour des prélèvements sont faits et gardés pendant 8 jours. Les parents doivent donc être réactifs.

- **Saisonnalité des produits** : Les parents souhaitent soulever l'exemple des fraises qui ont été servies fin mars aux enfants. Ces fraises ne venaient pas de France car ce n'est pas encore la saison. Les parents demandent à ce que le fournisseur soit sensibilisé sur le fait qu'il est important de ne pas manger de fruits ou légumes hors saison.

Pour ce qui est des produits régionaux, la société les privilégie au maximum. Toutefois, on se heurte rapidement aux problèmes de disponibilité des produits (car la société produit près de 15 000 repas par jour) ou au goût des enfants pour les légumes d'hiver.

- **Le Bio** : 2 fois par mois des aliments BIO sont proposés par le fournisseur. Proposer une cantine BIO reviendrait beaucoup plus cher, 2 à 3 fois le coût actuel. La municipalité ne pourrait prendre en charge cette augmentation. Les parents seraient-ils prêts à payer plus pour que leurs enfants mangent Bio ? Combien ?

A ce jour, le coût d'un repas est estimé à près de 8 Euros le repas (en prenant en compte les frais de personnel, le coût facturé du repas, l'eau, le gaz, l'amortissement du bâtiment, etc.) alors qu'il est facturé aux familles à 4.70 Euros. La Municipalité ne pourrait pas prendre plus à sa charge.

Mr Durand rappelle qu'un enfant chaponnaysard scolarisé revient à 1000 € / an pour la commune (école, cantine, association .....)

- **Organisation du temps méridien de cantine** : un projet est à l'étude en partenariat avec la CAF : mise en place en septembre.

La CAF subventionne des « projets de garderie pour la pause méridienne » : proposition de multi-activités pendant le temps de cantine.

Un cahier des charges très précis est demandé par la CAF.

Ce temps de cantine serait pris en charge par quelques animateurs du centre de loisirs et quelques ATSEM de maternelle. Le but serait de proposer des activités en roulement pour tous les enfants.

Une participation forfaitaire obligatoire serait demandée aux parents lors de l'inscription au restaurant scolaire : 5€ pour l'année / enfant. Elle servirait à acheter une partie des jeux.

Mme Urbinatti rappelle que la municipalité donne un budget de 300 € pour ce projet (budget identique chaque année pour l'école, la cantine, le centre aéré, chaque structure possède ses propres jeux.)